

La Gazette des Pilles

INFORMATIONS INSTANTANÉES SUR LE SITE
WWW.LESPILLES.FR
ET PANNEAU POCKET



© Patrick Guilfoyle

*Le mois de mars a un secret
Que je vais vous raconter.
Il nous prépare doucement
L'arrivée de monsieur Printemps.
Monsieur Hiver n'est plus le roi,
Dame Nature reprend ses droits.
Les fleurs apparaissent dans les champs
Pour saluer monsieur Printemps.
Le soleil réchauffe de ses rayons
Les ailes fragiles des papillons.
Tout reprend vie lentement
Grâce au bienveillant monsieur Printemps.*

Kérine Persillet

Mairie des Pilles
04 75 27 71 80
mairie.lespilles@orange.fr

Accueil (changement d'horaires)
LUNDI : 13H - 16H
MARDI : 13H - 17H
MERCREDI : 12H30 - 16H00

Actualité du village

.....

La vie associative et culturelle

.....

Infos diverses

Actualité du village

Travaux de déploiement du réseau public de fibre optique :

Les travaux de déploiement du réseau public de fibre optique démarrent sur notre commune.

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et, pour nous, de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, avec le soutien de l'État et de l'Europe (FEDER), le déploiement de la fibre optique se poursuit.

L'objectif est de permettre au terme de ce déploiement à environ 220 foyers ou locaux d'activités des Pilles de bénéficier des services Très Haut Débit sur fibre optique.

Pendant cette phase de travaux de 9 mois le groupement d'entreprises

Axione/Bouygues Energies & Services va réaliser plusieurs opérations :

- des travaux de génie-civil : réhausses de chambres, réparation de réseaux souterrains cassés, consolidation et remplacement...
- des travaux de déploiement des câbles de fibre optique en aérien et en souterrain
- la réalisation des branchements optiques (soudure des câbles) dans les boîtiers et locaux techniques du réseau

Une fois le réseau déployé, ADN vérifiera la bonne exécution des travaux et la qualité et la performance des infrastructures

Pour toute questions, les habitants peuvent :

- Consulter la Foire aux Questions d'ADN :

www.ardechedromenumerique.fr/faq

- Contacter la hotline d'ADTIM FTTH

04.82.48.00.18 prix d'un appel local, du lundi au vendredi, de 8H à 20H.



Lorsque tout est conforme, les données du réseau sont transmises à ADTIM FTTH (exploitant du réseau) qui commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

A l'ouverture commerciale, début 2025, les foyers éligibles pourront souscrire une offre fibre auprès d'un des 8 opérateurs FAI disponibles sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Vous pourrez tester votre éligibilité et être informés de leur date d'ouverture commerciale sur :

www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Bornes recharges pour voitures électriques :

Lors de différentes réunions de la Communauté de communes ou de rencontres avec des instances comme le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme, nous avons posé la question des bornes de recharges pour les véhicules électriques "résidentielles". En effet, dans les années à venir, du fait soit des restrictions de circulation imposées aux véhicules les plus polluants, soit de l'interdiction de vente de véhicules neufs à moteur thermique, les personnes habitants des logements sans garage ni jardin vont se retrouver face à une difficulté : comment recharger un véhicule électrique ?

C'est pour cela que nous avons demandé que des communes comme les nôtres soient aidées dans la recherche de la meilleure solution technique (simplicité d'usage, fiabilité...) pour équiper les parkings de bornes de recharges lentes à un tarif abordable pour les usagers.

Cette idée, que nous sommes les premiers à avoir soulevé dans la Drôme, a fait son chemin et le SDED va recruter prochainement un technicien conseil dédié à ce sujet et proposer une aide financière pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par commune.

Du coup, pensez-vous que dans les mois où les années qui viennent, si vous avez cette possibilité de recharge, vous équiperiez d'un véhicule électrique ? (Les analystes prédisent que les prix de tels véhicules vont baisser et que le marché de l'occasion va se développer).

Pour cela, merci de nous retourner le coupon anonyme ci-joint, en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail d'ici le 30 juin.

Il va sans dire que sur ce sujet de la mobilité, face à l'urgence climatique, tous les autres leviers doivent être actionnés : vélo, auto partage, covoiturage, transports en commun..., le tout dans une démarche de sobriété.



Éclairage du tunnel :

Le nouvel éclairage du tunnel vient d'être mis en service, financé entièrement par le Département.

Il remplace celui d'origine mis en service en 1986. Inutile de dire que les technologies ont évolué avec les LED qui permettent de diviser par trois la consommation d'énergie et de réduire les frais de maintenance, mais aussi avec le pilotage automatisé de la luminosité sur 4 zones : l'entrée Ouest, l'entrée Est et chacune des deux voies.

En fonction de la lumière extérieure détectée grâce à des capteurs, la lumière peut être renforcée quand le soleil donne en plein au niveau des entrées. Cela permet de maximiser la vision entre autres des cyclistes. Elle peut aussi être abaissée notamment la nuit. Enfin, un contrôle à distance permet d'intervenir plus rapidement en cas de dysfonctionnement.

Budget communal :

Le 15 mars dernier, nous avons adopté nos deux budgets : Principal (Commune) et annexe (Eau et assainissement).

Concernant le budget principal, nous avons un excédent de fonctionnement d'environ 72 K€ (243 k€ de charges*, 315 k€ de produits) soit près de 20 K€ de plus que prévu du fait d'une dotation de l'État qui jusqu'à présent était versée au Département pour alimenter le fonds d'aide aux communes et qui désormais nous est versée directement.

Ce qu'il faut noter c'est que cet excédent de fonctionnement, si l'on met de côté cette dotation, correspond un peu près au montant des loyers des logements communaux. Grâce à la politique logement des mandats précédents, nous avons ainsi une capacité d'investissement non négligeable.

Cela nous permet aussi d'avoir l'équivalent d'un temps plein d'agent technique ce qui est sensiblement plus que les communes de taille équivalente.

Ainsi, David et Yannick, par leur implication quotidienne, nous permettent d'avoir un village bien entretenu et d'apporter des améliorations qui nous coûteraient beaucoup plus cher si on les faisait réaliser par des entreprises.

Deux exemples récents : le décapage de la peinture bien écaillée des obus du monument aux morts, le portail du nouveau cimetière entièrement fait main avec pour l'essentiel des matériaux de récupération. Du côté du personnel administratif, un ajustement des heures nous permettra d'engager la revalorisation du métier de secrétaire de mairie prévue par la Loi en 2025. Celle-ci offrira une juste évolution pour reconnaître la qualité du travail accompli.

Pour le reste du budget de fonctionnement, nous sommes dans une logique de reconduction sans changement notable si ce n'est les effets de l'inflation.

À ce sujet, nous avons fait le choix de maintenir au même niveau les taux d'imposition (part communale) en sachant que la base de calcul a été revalorisée par l'État. (Ceux de la CCBDP quant à eux augmentent).

Le point le plus marquant concerne l'investissement. En effet, 2024 verra la concrétisation de plusieurs projets ce qui se traduit par une inscription à la section investissement de 622 k€ TTC : rénovation énergétique du bâtiment communal pour 560 K€, citernes incendie, projet alternatif à l'espace Guibert (Cf. article sur ce point) pour le reste.

Ce très important effort d'investissement est rendu possible par des subventions de l'État, de la Région et du Département (respectivement 145 k€, 54 k€ et 176 k€), de la CAF (environ 15 k€ car la crèche est concernée par la rénovation thermique du bâtiment communal) et par les certificats d'économies d'énergie (montant non encore connu mais sans doute de l'ordre de 20 k€).

Le reste est financé par nos fonds propres (cumul des excédents de fonctionnement des exercices précédents) et par le solde de l'emprunt qui restait à courir sur le budget annexe et que nous avons transféré pour sa totalité, avec l'accord du Trésor Public, sur le budget principal.

Enfin, une grande partie de la TVA nous sera rétrocédée en 2026. Cela fait, qu'au final, le reste à charge pour la commune de la rénovation énergétique du bâtiment communal sera comme déjà annoncé de l'ordre de 140 k€.

*Ces 243 k€ de répartissent pour les grandes masses en environ 25% de charges générales (achats de fournitures, d'énergie, contrats d'entretien...), un peu plus de 25% de charges de personnel et pratiquement 45% d'autres charges de gestion (entre autres nos participations au fonctionnement de l'école, du SDIS, du PSMS, les subventions aux associations...)

Concernant l'eau et l'assainissement, un des deux éléments marquants est précisément le transfert de ce prêt qui était devenu inutile puisque le montant de nos fonds propres est pratiquement deux fois supérieur au capital restant dû. C'est un peu comme si on faisait un remboursement anticipé, non pas à la banque mais à la commune.

L'autre est le déficit de 15 k€ (83 k€ de charges, 68 k€ de produits) dont plus de la moitié est dû d'une part par les intérêts de l'emprunt (un peu plus de 5 k€) et de notre non-éligibilité à la prime de bon fonctionnement de notre station d'épuration (3 k€). Pour l'exercice 2024, ces deux points seront réglés. Le déficit sera de l'ordre de 6 k€. L'idée est de le réduire progressivement par une augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement. (Cf. dernière Gazette)

Les investissements ne sont pas encore décidés. Nous attendons le résultat de l'étude sur le schéma directeur d'eau potable.

Une alternative à l'Espace Guibert :

Le projet initialement prévu ne s'est pas encore concrétisé, principalement à cause d'un permis de construire à redéposer avec obligation de validation d'un architecte, d'où un surcoût non prévu.

Ce temps perdu est finalement plutôt une bonne chose.

En effet le besoin d'avoir plus de place pour les Philanthropes dont le succès ne se dément pas, se fait de plus en plus ressentir.

Le local mitoyen du comité des fêtes nous semble plus urgent que l'espace Guibert.

Réagencer ce local permettrait un fonctionnement bien plus confortable pour nos associations.

Le Département et la Région sont sur le principe d'accord pour transférer les subventions accordées pour l'espace Guibert sur ce nouveau projet.

Élections européennes :

Le 9 juin auront lieu les élections européennes. L'enjeu est, vous le savez, très important car nous allons choisir nos députés du Parlement européen.

Celui-ci est l'institution représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne (UE). Composé de députés européens élus pour 5 ans au suffrage universel direct depuis 1979, son rôle s'est progressivement renforcé.

Autrefois simple organe consultatif, il exerce désormais :

- Un pouvoir de décision avec la Commission européenne ;
- Un rôle législatif et budgétaire ;
- Un pouvoir de contrôle voire de censure de l'exécutif européen.

Concrètement, peut être trouvez-vous qu'il y a trop ou pas assez d'Europe, ou que les orientations prises par le Parlement, mais aussi par le Conseil de l'UE ou la Commission européenne, ne correspondent pas à ce que vous souhaitez ?

La participation de tous est donc indispensable pour le faire savoir.

Pour cela, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous ne l'êtes pas déjà, vous n'avez plus que quelques jours pour le faire : le premier mai en ligne (avant minuit), le 3 mai en mairie. À cet effet, la mairie sera ouverte le lundi 29 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00, le mardi 30 avril de 13h00 à 17h00 et enfin le vendredi 3 mai entre 15h00 et 17h00.

Vous devrez fournir une pièce d'identité française ou d'un État membre de l'Union européenne et un justificatif prouvant votre rattachement à la commune (quittance électricité ou téléphone, avis d'imposition de taxes foncières...)

**Si vous pensez être absent le 9 juin,
pensez à donner une procuration
(maprocuration.gouv.fr)**

Tenue du bureau de vote :

Nous cherchons des volontaires pour tenir le bureau de vote par tranche de 2 heures, à partir de 8h du matin puis pour le dépouillement. Si vous êtes disponible, merci de nous le faire savoir de façon à établir un planning.



La vie associative et culturelle

Le Chouchalout :

Les ateliers, cours, séances, se poursuivent jusqu'à mi- juillet et reprendront en septembre :

Pour les informations des ateliers Pilates, Feldenkrais, Sophrologie, Astrologie Structurale, Voix et Chanson, Communication Bienveillante, Cercle de Thérapeutes, contacter Dominique Divrechy, présidente de l'association et sophrologue au 04 75 27 72 31.

* **Mercredi 15 mai** de 10h à 13h, Cercle de soin au tambour avec Claire Eggermont. Prix 45€. Rens et inscription au 04 75 27 72 31.

* **Samedi 1er juin** de 9h à 12h: Atelier "Balade en Haïkus" avec Valentin Phelippeau Qu'est ce qu'un aïku? Présentation de cette forme d'écriture poétique. Mise en condition méditative et pratique en balade. S'essayer à écrire des haïkus dans la nature + partage. Prix conseillé entre 15 et 25€. S'inscrire au 04 75 27 72 31. Renseignements auprès de V. Phelippeau au 06 76 84 80 97.

* **Mardi 4 juin** à 19h, Concert de restitution de l'atelier Chansons, vous y êtes cordialement invités pour apprécier le travail dans cet atelier, entrée libre.

Accueil au jardin

D'avril à octobre, qui comprend donc la période estivale, l'atelier du Chouchalout propose une formule Camping au jardin , par l'intermédiaire du site "Home Camper". Séjours, de passage ou quelques jours, pour touristes en tente, minivan, maxi 3 personnes, idéal pour visiter la région! Dans un cadre champêtre, accès douche et sanitaire, branchement électrique, petit déjeuner possible.

Le Comité des Fêtes :

Le vide grenier aura lieu **dimanche 19 Mai**. Son tournoi de pétanque est devenu dorénavant un évènement incontournable à vivre dans notre village, et rassemble une équipe de participant(e)s joué(e)s et dynamiques, toutes et tous prêt(e)s à partager une journée rythmée de bonne humeur et d'enthousiasme. Les lots à gagner sont généreusement apportés par les commerçants, artisans et producteurs locaux. Si vous souhaitez y contribuer, contactez Joannie au numéro de l'affiche.

Pour la Fête des Pilles, il nous faudra patienter jusqu'au **samedi 27 Juillet** pour danser et festoyer sous l'ambiance d'une soirée d'été. On a hâte !!!

VIDE 8H-18H
GRENIER
LES PILLES

RESTAURATION & BUVETTE
EMPLACEMENT 10€ (5M)
INSCRIPTION : 06.41.83.50.52



TOURNOI DE
PÉTANQUE
A PARTIR DE 14H
INSCRIPTION LE MATIN
10€ LA DOUBLETTE

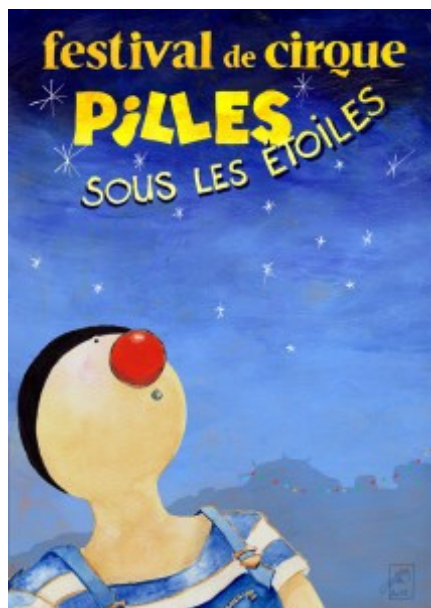
19 MAI 2024

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DES PILLES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ISSON PLOUARD

Pour ces deux évènements, le comité des fêtes à besoin de bras. Bénévoles, et toutes personnes partantes pour participer à la vie active du village sera bienvenu ! Merci à tous.

**Cirq'Nop :**

Le festival du cirque aura lieu du mercredi 8 mai au dimanche 12 Mai

8 Mai

18H : Compagnie Circlips
"Eclats de Vies"

20H30 : Cabaret éphémère

9 - 10 - 11 - 12 Mai

20H30 : Cirque plaisir

ACCA :

L'assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréée se tiendra le vendredi 17 Mai à 21h00 à la salle polyvalente des Pilles.

Pilles au Marché :

Remercions et souhaitons une belle aventure à Émilie (Secrétaire), Fatima (Trésorière) et David (Président), qui reprennent la gestion de l'association Pilles au Marché !

Pour cette nouvelle saison 2024, Nous nous retrouverons pour l'ouverture du Marché de Producteurs **le lundi 6 Mai**.

La saison se terminera le lundi 14 octobre inclus.

Histoire et Patrimoine :

L'assemblée générale de l'association Les Pilles, Histoire et Patrimoine aura lieu vendredi 10 mai 2024 à 18h salle des associations (Pilanthropes). Vous êtes cordialement invités à y participer. Un pot de l'amitié suivra la réunion.

Découverte d'une buse qui assainit le quartier du pré du Béal
Béal veut dire canal en provençal (de beale en bas-latin). Bryan Keys poursuit depuis quelques mois le dégagement et la reconstitution du muret servant de digue au quartier du Béal, juste en amont des Pilles sur la rive gauche. Un travail colossal.

Ce faisant, il a trouvé une ancienne vanne de fermeture en métal avec sa structure en pierre, ce qui laissait supposer la présence d'une buse au milieu des deux champs inondés depuis que des travaux ont bouché le canal de côté avec les alluvions de la montagne, un problème que personne n'arrivait à résoudre ! Avec Olivier Barlet, ils ont débouché cette buse, ce qui a permis d'évacuer l'eau accumulée sur près de deux hectares ! Cette buse indique que l'ancien canal qui longeait la rivière sur toute la longueur de ce quartier servait à pouvoir inonder les champs pour les arroser en profondeur, eau que l'on évacuait ensuite en ouvrant la vanne. Et voilà le problème du marécage et des moustiques résolu.

Merci Bryan ! texte d'Olivier Barlet Les Pilles, Histoire et Patrimoine

Infos diverses

Il est **TOUJOURS** interdit de nourrir les chats errants !!!
MERCI.

Les barrages de galets dans nos rivières diminuent d'année en année.
Merci et bravo à tous !
Cet été, mobilisons-nous d'avantages à informer nos touristes (en toute bienveillance) sur les dégâts de ces gestes à priori anodins mais tellement dévastateurs en cas de sécheresse. Des panneaux seront affichés sous la halle.

La fête de l'école d'Aubres, Les Pilles aura lieu
le 7 juin à 17H00 et
le vide grenier de l'association des parents d'élèves se tiendra le
dimanche 9 juin
à la place de l'Olivier aux Pilles.

À ce jour, nous n'avons pas connaissance d'éventuelles coupures d'eau et/ou d'électricité pour la saison estivale.

Ces informations seront transmises directement sur Panneau Pocket.

La prochaine Gazette est prévue pour **début SEPTEMBRE 2024**.
Si vous souhaitez y transmettre des informations, merci d'envoyer un mail à la mairie.

Tour de France :

l'étape du 17 juillet (Saint-Paul-Trois-Châteaux Super Dévoluy) passera à l'heure du déjeuner aux Pilles. La D94 sera donc totalement fermée sans doute dès 10h30 pour rouvrir progressivement à partir de 14h30.

Lors du précédent passage de l'édition de 2020, nous avons dénoncé dans une motion transmise aux organisateurs le gâchis environnemental de cet événement, principalement de la caravane publicitaire.

Merci à Audrey MORIN

pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Arts d'Avril dernier et à toutes les personnes venues prêter mains fortes.

Avec la visites des enfants du village, actifs sur les ateliers proposés et plus de 230 visiteurs sur les deux jours de l'évènement, c'est une totale réussite pour ce premier rendez-vous.

Est-ce là le début d'une nouvelle attraction récurrente pour enrichir notre commune ?

C'est ce que nous espérons !

La Cérémonie du 8 Mai
aura lieu le mercredi 8 mai
(sans surprise)
à 11h00 😊
devant le monument aux morts,
suivie d'un verre de l'amitié
sous la Halle.
Vous y êtes cordialement invités.